NATIONS UNIES



Distr. GÉNÉRALE

TRANS/SC.3/2003/7 4 juillet 2003

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par voie navigable (Quarante-septième session, 7-9 octobre 2003, point 11 de l'ordre du jour)

PROJET DE PROGRAMME DU GROUPE DE TRAVAIL POUR 2004-2008 ET CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS

Note du secrétariat

Le projet de programme de travail pour 2004-2008 reproduit ci-après est établi sur la base du programme de travail approuvé par le Comité des transports intérieurs et figurant à l'additif 1 au rapport sur sa soixante-quatrième session (ECE/TRANS/139/Add.1).

Afin de faciliter la comparaison du projet de programme de travail avec le texte figurant dans le document ECE/TRANS/139/Add.1, les nouvelles propositions apparaissent en caractères gras tandis que les passages qu'il est proposé de supprimer sont placés entre crochets.

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2004-2008

ACTIVITÉ 02.6: TRANSPORT PAR VOIE NAVIGABLE

02.6.1 <u>Infrastructure des voies navigables</u>

Priorité: 1

Exposé succinct: Création d'un réseau cohérent de voies navigables en Europe.

<u>Travail à faire</u>: Le Groupe de travail des transports par voie navigable entreprendra les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

a) Surveillance de la mise en œuvre de l'Accord AGN et examen des amendements éventuels à apporter à cet accord;

<u>Résultats escomptés</u>: Élaboration de plans d'action en vue d'éliminer certains goulets d'étranglement et d'achever les liaisons manquantes sur certaines voies navigables E traversant le territoire de plus d'un État partie à l'AGN et formulation de propositions visant à aménager des itinéraires fluvio-maritimes déterminés dans le contexte de l'Accord AGN (**comme il est demandé dans la résolution nº 252 du Comité des transports intérieurs, datée du 20 février 2003**).

Priorité: 2

b) Révision de l'Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E («Livre bleu») afin de permettre aux gouvernements de suivre les progrès de la mise en oeuvre de l'AGN.

<u>Résultats escomptés</u>: Établir tous les cinq ans une version révisée du Livre bleu.

Priorité: 1

[c) Examen, conjointement avec l'Union européenne, la CEMT et les institutions financières internationales intéressées, des mesures éventuelles destinées à aider les pays d'Europe centrale et orientale dans l'exécution de projets portant sur le développement du réseau de voies navigables E, afin de permettre aux pays intéressés de surmonter les problèmes financiers en jeu.

<u>Résultats escomptés</u>: Présentation aux organismes internationaux intéressés de la liste des projets les plus importants relatifs à l'achèvement des liaisons manquantes et à l'élimination des goulets d'étranglement dans le réseau de voies navigables E sur le territoire des pays d'Europe centrale et orientale (2003). <u>Priorité</u>: 3]

c)[d)]Élaboration et diffusion de cartes des voies de navigation intérieure européennes afin de fournir aux gouvernements des données de base à jour concernant l'infrastructure des voies navigables en Europe.

<u>Résultats escomptés</u>: Publication tous les cinq ans de la mise à jour de la carte des voies navigables européennes.

Priorité: 2

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

[e) Établissement d'un inventaire des goulets d'étranglement et des liaisons manquantes dans le réseau de voies navigables E, qui gênent les transports internationaux par voie navigable, afin d'appeler l'attention des gouvernements et des organismes internationaux intéressés sur les principaux projets d'intérêt international (2003).

<u>Résultats escomptés</u>: Recensement des plans et des projets des États membres relatifs à l'achèvement des liaisons manquantes et à l'élimination des goulets d'étranglement dans le réseau de voies navigables E.

Priorité: 21

d)[f)] Réalisation d'une étude sur l'établissement d'un réseau européen de navigation de plaisance (2005).

<u>Résultats escomptés</u>: Rédaction d'un document de base sur l'établissement éventuel d'un réseau européen de navigation de plaisance grâce à l'élaboration d'un instrument international particulier.

Priorité: 3

02.6.2 <u>Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport</u> international par voie navigable, y compris la sécurité de ce mode de transport, et facilitation de ces opérations

Priorité: 1

Exposé succinct:

- Échange de vues sur certains aspects des techniques nouvelles ou améliorées de navigation intérieure, leur importance économique et les applications auxquelles elles se prêtent, normalisation des documents de bord et examen des dispositions juridiques pertinentes en vue de leur harmonisation, afin de faciliter et de promouvoir le transport international par voie navigable en Europe;
- b) Unification des prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure de manière à assurer un niveau de sécurité élevé sur l'ensemble du réseau européen de voies navigables et la reconnaissance réciproque, sur cette base, des certificats de bateau:
- c) Harmonisation des prescriptions de sécurité applicables à la navigation intérieure en Europe en vue d'assurer des normes de sécurité homogènes et internationalement acceptables sur la totalité du réseau européen de voies navigables.

<u>Travail à faire</u>: Le Groupe de travail, s'appuyant le cas échéant sur le savoir-faire du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure, poursuivra l'étude des questions suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

[a) Adoption de méthodes de navigation modernes et harmonisation des prescriptions à cet égard (portant notamment sur les conteneurs, le transroulage, la navigation

côtière/maritime-fluviale, le poussage, etc.) afin d'assurer la compétitivité du transport par voie navigable par rapport aux autres modes de transport.

<u>Résultats escomptés</u>: Examen de la nécessité d'élargir l'actuelle classification des voies navigables européennes en vue de normaliser les bateaux et les voies de navigation intérieure pour la navigation maritime-fluviale (2003).

Priorité: 2

b) Échange de renseignements sur les mesures propres à promouvoir le transport par voie navigable par des moyens économiques, par exemple des incitations ou des dégrèvements fiscaux, et en tenant compte des coûts externes des divers modes de transport, afin de mieux tirer parti des avantages économiques et écologiques de ce mode de transport.

<u>Résultats escomptés</u>: Préparation d'un projet de résolution du Comité des transports intérieurs sur la promotion de la navigation intérieure (2002).

Priorité: 1]

a)[c)]Réalisation et diffusion d'une étude de la situation et des tendances de la navigation intérieure, afin de fournir aux gouvernements des renseignements et des données de base actualisés concernant le mode de transport par voie navigable.

<u>Résultats escomptés</u>: Élaboration tous les deux ans d'un résumé sur les faits nouveaux récemment intervenus dans le domaine de la navigation intérieure sur le territoire des États membres.

Priorité: 2

b)[d)]Application et mise à jour des Recommandations concernant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure (annexe de la résolution n° 17, révisée) afin d'assurer un niveau élevé de sécurité de la navigation.

<u>Résultats escomptés</u>: Révision générale des Recommandations en vue de leur harmonisation au niveau paneuropéen compte dûment tenu, en particulier, des dispositions en vigueur de l'Union européenne et des commissions fluviales et étude de la possibilité et des moyens d'élaborer des prescriptions techniques unifiées qui s'appliqueraient spécifiquement aux bateaux de navigation maritime-fluviale. (2005)

Priorité: 1

c)[e)] Application et mise à jour du Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI) et des dispositions relatives à la signalisation des voies navigables (SIGNI), afin d'assurer un niveau de sécurité élevé dans le trafic international.

<u>Résultats escomptés</u>: Adoption d'amendements au CEVNI concernant, **en particulier**, les bateaux rapides et la navigation par visibilité réduite, **et publication de dispositions SIGNI révisées** [(2004)](**2005**).

Priorité: 1

d)[f)] Élaboration de prescriptions concernant la prévention de la pollution à partir des bateaux, afin de protéger l'environnement contre la pollution, le bruit et les vibrations provenant de la navigation.

<u>Résultats escomptés</u>: [Amendement de l'annexe de la résolution n° 17, révisée, pour y inclure des dispositions relatives aux moyens techniques de prévention de la pollution à partir des bateaux (2002);] amendement de la résolution n° 21 relative à la prévention de la pollution des eaux par les bateaux de navigation intérieure (2004); et examen de mesures visant à prévenir la pollution atmosphérique par les bateaux de navigation intérieure (2005).

Priorité: 1

e)[g)] Mesures destinées à encourager la mise en œuvre des Conventions en vigueur de la CEE-ONU concernant la navigation intérieure et évaluation des instruments juridiques pertinents en vue d'examiner la mise à jour éventuelle de ceux qui sont devenus obsolètes.

<u>Résultats escomptés</u>: Recensement des problèmes ayant pu amener des États membres à s'abstenir d'adhérer à la Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages en navigation intérieure (CVN) et présentation au Comité des transports intérieurs de recommandations appropriées à cet égard.

Priorité: 2

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

f) Établissement, avec l'aide d'un groupe de bénévoles, d'un inventaire des obstacles législatifs existants qui empêchent la mise en place d'un marché paneuropéen de la navigation intérieure harmonisé et compétitif et formulation de solutions pour les surmonter (2005).

Priorité: 1

g)[h)]Suivi de l'évolution de la situation en ce qui concerne l'éventuelle adhésion des pays d'Europe centrale et orientale à la CLNI (1988) pour voir si cela permettrait l'instauration en Europe d'un régime unique de responsabilité des propriétaires de bateaux de navigation intérieure (2004).

Priorité: 3

[i) Examen de protocoles additionnels à la Convention de Budapest relative au contrat de transport de marchandises en navigation intérieure (CMNI) (2004).

<u>Résultats escomptés</u>: Adoption d'une résolution à laquelle seraient annexés deux protocoles.

Priorité: 2]

h)[j)] Étude de la possibilité de revaloriser les résolutions nos 17 révisée (Recommandations concernant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure), 24 (Code européen des voies de navigation intérieure) et 31 (Recommandations sur les permis de conducteurs de bateau) et notamment d'en faire éventuellement des instruments contraignants, afin de permettre, entre autres choses, la reconnaissance réciproque par les Parties contractantes des certificats de bateau et des permis de membres d'équipage délivrés sur cette base (2005).

<u>Résultats escomptés</u>: Présentation d'amendements à l'annexe de la résolution n° 17, révisée, et au CEVNI de telle façon qu'ils puissent faire partie d'un instrument contraignant.

<u>Priorité</u>: 2

i)[k)] Élaboration de prescriptions relatives aux ancres des bateaux autres que les automoteurs destinés au transport de marchandises, afin d'assurer un niveau de sécurité de la navigation qui soit généralement acceptable [(2004)] (2008).

<u>Résultats escomptés</u>: Adoption d'amendements à l'annexe de la résolution n^o 17, révisée, relative aux prescriptions applicables aux ancres des bateaux pour passagers et des convois poussés.

Priorité: 2

j)[1)] Examen des recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables au matériel de navigation électronique de bord et à son installation à bord des bateaux, notamment aux installations radar et aux indicateurs du taux de giration afin d'assurer leur interchangeabilité ainsi qu'un niveau de sécurité qui soit généralement acceptable [(2003)](**2005**).

Priorité: 2

k)[m)]Élaboration d'une recommandation relative à un système uniforme de guidage du trafic sur les voies navigables européennes, afin d'améliorer la sécurité du trafic et de le rationaliser. (2004) [(examen de ce point renvoyé à 2002)].

Priorité: 2

1)[n)] Étude de prescriptions concernant l'équipage minimum obligatoire, les heures de travail et les heures de repos des équipages sur les bateaux de navigation intérieure, afin d'assurer la sécurité [(2003)](2005).

Priorité: 2

m)[0)]Définition de principes communs et de prescriptions techniques communes pour un Service paneuropéen de l'information fluviale (2005).

Priorité: 2

LISTE PROVISOIRE DES RÉUNIONS PRÉVUES POUR 2004

Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3) (vingt-septième session)
Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3) (vingt-huitième session)
Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) (quarante-huitième session)
